

La Neuveville, le 29 novembre 2012

Plan directeur cantonal – procédures de consultation et de participation publique concernant les adaptations apportées au plan directeur en 2012 – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 28 novembre 2012, le projet de modification du plan directeur. Ses commentaires sont les suivants :

Promouvoir les installations de production d'énergie éolienne (Mesure C_21)

- Le CJB salue la volonté de développer la production de courant éolien dans le Seeland et le Mittelland. Une conséquence favorable sera de mutualiser les efforts des régions du canton dans ce domaine. En ouvrant de nouvelles possibilités d'implantations aux développeurs, cela contribuera à faire baisser la pression sur les crêtes jurassiennes.
- Nous avons constaté quelques erreurs et imprécisions au sujet du niveau de coordination des différents parcs éoliens du Jura bernois. Ainsi, la fiche de mesure fait de Montoz – Pré-Richard et de Romont un seul périmètre alors que le plan régional les distingue. La note relative au périmètre S2 Montagne du Droit – Mont-Soleil – Mont-Crosin mélange Information préalable (IP) et Coordination en cours (CC). Le rapport explicatif mentionne la Montagne de Romont et le Mont-Sujet en tant que périmètre retirés alors qu'ils ont été réintégrés en vue de l'adoption du plan directeur éolien régional. Nous vous invitons à procéder aux adaptations nécessaires lorsque le plan régional Jura bernois aura été adopté par les communes (5 décembre).

Fixer des priorités concernant les transports publics régionaux, d'agglomération et locaux (Mesure B_04)

- La fiche décrit bien les conflits potentiels entre le trafic national/international et le trafic régional sur le Pied du Jura. Le CJB rappelle son soutien au doublement de la voie à Gléresse.

- Plus généralement, le CJB relève que la fixation de priorités ne doit pas signifier l'arrêt du développement des prestations hors des agglomérations. Il conviendrait d'indiquer dans le plan directeur qu'une attention particulière doit être apportée aux régions où le transfert modal est faible et où le potentiel de croissance de l'utilisation des transports publics est important, ce qui est le cas du Jura bernois.
- Le CJB rappelle la nécessité de procéder à des investissements pour rendre les quais conformes aux besoins des usagers. Outre la vallée de Tavannes, nous pensons également à la gare de Gléresse, qui relie le Plateau de Diesse à Bienne et Neuchâtel.

Mesures des projets d'agglomération « transports et urbanisation » (Mesure B_02) + Actualiser le plan du réseau routier (Mesure B_07)

- Le plan directeur mentionne les mesures d'accompagnement qui seront nécessaire en lien avec les travaux de contournement est et ouest de la Ville de Bienne. Nous insistons pour que les mesures prennent en compte un large périmètre. Il est nécessaire de décourager la tentation du transit par Orvin et le Plateau de Diesse si des mesures sont prises pour délester la Ville de Bienne de son trafic de transit entre le Jura bernois et Neuchâtel
- Le CJB craint l'augmentation du trafic poids lourd sur la route Moutier-Crémines lorsque l'A16 sera achevée et appelle à prendre des mesures pour contrer cet effet indésirable.
- La réfection de la route nationale de 3^e classe Péry-Bienne en vue de la transformer en route de 2^e classe doit figurer parmi les projets stratégiques dans lesquels le canton doit s'impliquer. Bien que la compétence soit fédérale, la durée et l'ampleur des travaux nécessiteront des mesures d'accompagnement.
- L'achèvement de l'A16 ne figure plus parmi les dossiers stratégiques : s'agit-il d'un oubli ou considère-t-on que le projet est suffisamment proche de son terme pour qu'il ne fasse plus l'objet d'une planification ?

Promouvoir l'agriculture de manière différenciée (Mesure C_07)

Le CJB appuie la mesure qui consiste à moduler le soutien cantonal en fonction des conditions, qui ne sont pas comparables entre la plaine et les régions de montagne.

Réaliser le Swiss Innovation Park de Biel/Bienne (Mesure C_24)

Le CJB salue l'édiction d'une nouvelle mesure en lien avec ce projet.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :



Jean-Pierre AELLEN

Le secrétaire général :



Fabian GREUB